



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 29 juin 2023

CARBURANTS

Révision des prix maximums des produits pétroliers du 1^{er} juillet 2023, zéro heure

Comme le prévoit la réglementation, le Préfet fixe les prix **maxima** des produits pétroliers dont les suivants :

- Supercarburant sans plomb
- Gazole
- Gaz de pétrole liquéfié

Ces prix maximums (toutes taxes comprises) sont calculés en deux temps :

- Tout d'abord, les prix maximums hors taxe sont établis à **partir d'une méthode de calcul mentionnée dans la réglementation et de données objectivables**. Ils prennent en compte les coûts supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux, et le cas échéant, leur marge commerciale.
- Dans un deuxième temps, les prix maximums toutes taxes comprises sont déterminés **en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables**, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil Régional, dont les recettes contribuent au financement des collectivités locales. Contrairement à l'Hexagone, l'État ne perçoit ni TVA, ni taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur les carburants consommés en Guadeloupe.

Au 1^{er} juillet 2023, les prix maxima applicables en Guadeloupe seront les suivants :

	1 ^{er} au 31 juillet 2023		Evolution par rapport au mois précédent
	Prix maximum hors taxe	Prix maximum toutes taxes comprises	
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,20	1,77	Pas d'évolution
Gazole (en €/l)	1,20	1,55	+ 0,03
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12,5 kg)	17,51	18,37	-1,13

Déterminants de l'évolution mensuelle constatée

- Les cours du Brut sont très stables à 75.25 \$/baril en moyenne ;
- Après un repli en mai dernier, les cours européens de l'Essence et du Gazole sont en hausse respectivement de +3% et +5.6% en prévision d'une demande croissante à l'approche de la période estivale ;
- Les cours du Butane poursuivent leur baisse à -13.1% en raison d'une offre suffisante conjuguée à une baisse de la consommation ;
- La parité moyenne EUR/USD baisse, en moyenne, de -1.20% par rapport au mois précédent et s'établit à 1.08.

L'observatoire des prix, des marges et des revenus a été informé du projet de révision des prix maximums, préalablement à leur application.

OK